

Orléans, le 26 juin 2019

Monsieur le Président,
Communauté de communes Quatre Vallées
4, Place Saint-Macé –BP 22
45 210 Ferrières-en-Gâtinais

N/Réf. : LP.XP.486

Objet : PLU de Sceaux-du-Gâtinais

Monsieur le Président,

Vous avez transmis au CRPF par courrier du 21 mai 2019 des documents relatifs au PLU de la commune de Sceaux-du-Gâtinais et je vous en remercie.

Il est prévu de déclasser 0.2 hectare d'EBC.

Alors qu'une compensation est programmée dans le cadre de l'aménagement extérieur du musée archéologique, nous n'avons pas d'objection à ce déclassement.

Afin d'accompagner les élus pour une meilleure prise en compte des espaces boisés dans les documents d'urbanisme, le Conseil du CRPF a adopté la note que vous trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,



X. PESME

PJ : Note sur les espaces boisés dans les PLU et les SCOT